Démonstration de désherbage mécanique et de semis sous-couvert de maïs

Le mercredi 25 juin, s'est tenue au GAEC de Créach Mic à St MEEN une démonstration de matériels* par le représentant de la marque Hatzenbitchler et l'ETA des Abers. Elle a rassemblé 25 agriculteurs qui ont pu apprécier de visu le travail réalisé par ces machines.

La **herse étrille** présentée est passée dans le maïs à 8 - 10 feuilles sans aucun dégât. Le semis de RGI a été réalisé en même temps grâce au semoir pneumatique surmontant la herse. Ce stade de maïs est sans doute trop avancé : les mauvaises herbes sont trop développées pour être « secouées » et recouvertes de terre, ce qui les détruit.

La **bineuse à étoiles** est plus adaptée à un stade avancé du maïs et des mauvaises herbes. Elles les soulèvent et met à nu les racines. Lors de son passage à 8 km/h, un buttage sur le rang est réalisé pour compléter le désherbage.

La nouvelle **bineuse à socs** de l'ETA des Abers s'adapte au type de semis à 4, 6 ou 8 rangs. Elle peut, lors de son passage, réaliser le semis sous-couvert de RGI grâce à une trémie de grande capacité à l'avant du tracteur.

Paroles d'agriculteurs :

- *« Il faut avoir vu fonctionner le matériel pour se faire une idée précise de ce que ça vaut »*
- *« Ce sont des investissements relativement onéreux qui peuvent être envisagés en inter-CUMA »*
- *« Les désherbants coûtent de plus en plus chers et risquent d'être limités à l'avenir, mieux vaut s'y préparer dès maintenant »*
- *« En plus du désherbage, cela permettra d'écrouter les maïs qui en ont bien besoin cette année »*

** Ces différents matériels sont subventionnables à 40% dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement*

Point sur la qualité de l'eau

Une évolution lente mais positive : continuons dans ce sens

Dans le cadre de la charte de territoire du Quillimadec-Alanan, l'objectif est d'obtenir d'ici 2015, 90 % des mesures de concentrations en nitrates inférieures à 46 mg/l.

En 2013, 90 % des mesures étaient inférieures à 52 mg/l (contre 62 mg/l en 2008).

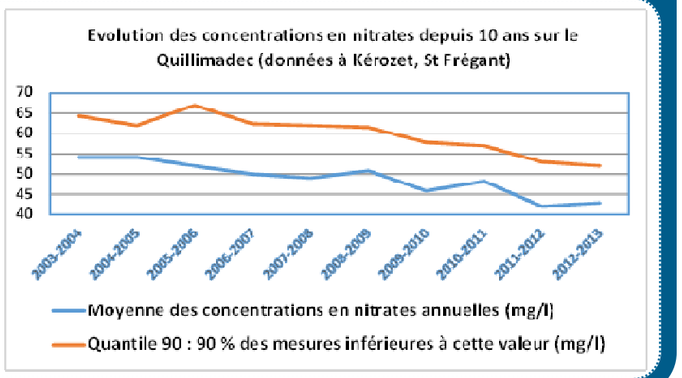

Pour tout renseignement :
Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon
1 rue de l'if - 29260 KERNILIS
02.98.30.75.27 ou 02.98.21.02.70

LETTRE D'INFORMATION

CHARTE DE TERRITOIRE
BASSINS VERSANTS DU QUILLIMADEC-ALANAN

Juillet 2014

Suite aux élections municipales, les nouveaux membres du Syndicat des Eaux du Bas-Léon, réunis en séance plénière le 5 Juin, ont élu Marguerite LAMOUR à la présidence de celui-ci. Le syndicat assure depuis 2011 le portage du plan de lutte contre les algues vertes en Baie de Guissény, sous l'impulsion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) dont les instances seront également renouvelées dans quelques semaines. De même, suite aux élections à la Communauté de Communes du Pays de Lesneven – Côté des Légendes, René PAUGAM, Maire de Plouider, assurera le suivi des actions prévues dans le cadre du Plan Algues Vertes.

Sur les bassins versants du Quillimadec–Alanan, les actions se poursuivent comme en témoigne le contenu de cette nouvelle lettre d'information : démarrage de travaux bocagers, évaluation de la faisabilité d'échanges fonciers, accompagnement des exploitants, démonstrations …

Pierre ADAM, Président de la CLE

Témoignage

« Augmenter la part de l'herbe avec l'auto-chargeuse »

En mars dernier, l'auto-chargeuse est arrivée sur l'exploitation du GAEC L'HOSTIS à KERNOUES. Elle remplace la Taarup qui équipait l'élevage jusqu'alors. L'acquisition de ce matériel s'est faite grâce à l'aide aux investissements disponible dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes.

L'objectif de Benoît, en GAEC avec ses parents depuis 4 ans, est d'augmenter la part d'herbe dans la ration des vaches laitières. L'exploitation ne compte, en effet, que 25 ares d'herbe accessibles par vache dont près de la moitié en prairies humides. Avec cet achat, ce sont désormais 35 ares qui seront valorisés. En avril dernier, malgré une pousse d'herbe limitée, les vaches ne recevaient qu'une part minime de maïs en complément de l'herbe pâturée nuit et jour et de celle apportée à l'auge. *« Dès que les vaches entendaient le tracteur, elles accouraient à l'auge … et cela se voyait au niveau du tank à lait».*

L'auto-chargeuse a coûté 24 000 € pour un volume de 15 m^3 tassés, représentant 23 m^3 décompressés. La largeur de coupe est de 1,50 m et la machine est équipée de 5 couteaux sur 8 possibles : *« je souhaite que l'herbe ne soit pas hachée trop finement pour une question de fibrosité de la ration. »* indique Benoît. Pour remplir la remorque, représentant la moitié de la ration du troupeau, il faut compter 45 minutes, auxquelles s'ajoutent 20 minutes maximum de trajet aller-retour pour les parcelles les plus éloignées.

*« **L'intérêt de cet investissement** est de pouvoir utiliser l'herbe, moins onéreuse que le maïs, et de faire des économies de concentré, surtout azoté. Cela permet également de valoriser les couverts végétaux durant l'hiver, et d'éviter une ration en maïs plat unique. C'est important pour la santé du troupeau »* précise Benoît. *« Cela compense largement le coût du matériel, du fioul et le temps passé à la récolte qui équivaut au temps nécessaire pour débâcher le tas de maïs et le distribuer ».*

L'expérience de Benoît en matière de récolte d'herbe l'amène à préciser les conditions de sa réussite :

- Avoir l'esprit d'observation pour anticiper la croissance de l'herbe de façon à ce que celle-ci ne soit ni trop courte *(risque d'acidose)*, ni trop longue *(baisse de lait dans le tank)*. Il faut être passionné par la récolte de l'herbe et sa gestion.
- Les mélanges graminées-légumineuses permettent d'obtenir une bonne production avec peu d'azote et une qualité d'herbe plus stable. Ce sont des prairies de longue durée qui coûtent autant qu'un maïs à l'implantation mais cela s'amortit sur plusieurs années.
- Faire en sorte que l'herbe apportée à l'auge ne soit pas trop humide. Pour cela la récolte est souvent réalisée en début d'après-midi. Si l'herbe est mouillée, il y a beaucoup de refus, qu'il faut ensuite enlever. L'objectif est que tout soit mangé à l'auge.

La gestion de l'herbe : une passion pour Benoît L'Hostis

Echanges fonciers : études de faisabilité

Dans le cadre de la charte de territoire, il est prévu un volet échanges fonciers. L'objectif est d'augmenter les surfaces accessibles en herbe pour les animaux et de réduire les déplacements de tracteurs sur la route. C'est un sujet difficile car souvent empreint d'histoire ...

Les avantages d'un parcellaire groupé sont indéniables :

- ⇨ La réduction du temps improductif pour les chauffeurs et les engins. *Exemple : 10 ha de maïs à 10 km, c'est 67 heures sur la route et 43 heures à cultiver*
- ⇨ La mise en place de rotations bénéfiques pour la fertilité des sols et la protection des cultures,
- ⇨ L'optimisation des épandages par une meilleure répartition des effluents,
- ⇨ La possibilité, pour les éleveurs de bovins, d'augmenter la surface en pâture.

DEUX MODES D'ECHANGES POSSIBLES

Les échanges en propriété :

- Ce sont des échanges définitifs et officialisés par des actes notariés entre propriétaires.

  Pour les biens loués, le bail est reporté sur les nouvelles parcelles.

Le Conseil Général attribue des aides correspondant à 70% des frais d'actes notariés et de géomètre après présentation de la transaction en Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF). Le dossier est réalisé gratuitement par la Chambre d'Agriculture.

Les échanges en jouissance :

- Ce sont des échanges temporaires, limités à la durée du bail et reconductibles. Ils sont consentis entre exploitants (propriétaires ou locataires). En cas de location, le propriétaire doit être informé par lettre recommandée, précisant que le locataire reste l'interlocuteur du propriétaire, même s'il n'exploite plus la parcelle.
- Cette modalité n'engage pas de frais mais elle est moins pérenne : elle peut être remise en cause d'une année sur l'autre si l'un des exploitants le décide.

Tous ces échanges doivent intégrer le volet réglementaire tel que les plans d'épandage, les DPU, les autorisations d'exploiter….
(Informations complémentaires : Guide pratique « j'échange mes parcelles » 11/ 2011-Chambres d'agriculture de Bretagne.)

Le travail actuellement mené sur le bassin versant

A partir des îlots « échangeables » mentionnés lors de nos passages en exploitation et de vos idées, nous étudions, à l'aide de cartes, les possibilités de rapprochement de parcelles. Il s'agit d'un travail de fourmi, pouvant aboutir à des idées d'échanges. Elles vous seront soumises pour vérifier si l'idée mérite qu'on s'y attarde ou non.

Des possibilités d'échanges ont déjà été étudiées, comme par exemple :

- **Un échange amiable en propriétés entre un producteur de lait et un producteur de porc.** S'il aboutit, le projet permettra l'augmentation de la surface accessible de 25 ares à plus de 35 ares d'herbe par vache pour le producteur de lait. Pour le producteur de porc, les eaux de lagune seraient alors épandues sur une grande parcelle rectangulaire, au lieu des trois parcelles actuelles comportant des angles non épandables.
- **Un échange en jouissance de 4 parcelles de 4 ha environ**, concernant 4 producteurs. Ces parcelles se situent à vol d'oiseau à 2,4 km en moyenne aujourd'hui et passerait à 250 m si l'échange se réalise.

Si vous avez des idées, si vous souhaitez les étudier à partir de la cartographie, n'hésitez pas à contacter André COAT au 06.88.11.49.40 ou 02.98.21.87 87.
La Chambre d'Agriculture peut vous accompagner gratuitement dans l'animation de groupes d'échanges et pour la constitution de dossiers d'échanges amiables

25 km de talus et de haies

Les travaux de création de talus et de plantation de haies débuteront cet été, après la moisson, sur les bassins versants. 25 km de travaux sont prévus chez 21 exploitants pour cette première saison. Les objectifs recherchés sont principalement la lutte contre l'érosion des sols (limitation des transferts de phosphore et pesticides) et l'effet brise-vent des haies.

Une deuxième année de travaux est envisagée. Un diagnostic bocager sur votre exploitation vous est proposé par les techniciens du Syndicat des eaux du Bas-Léon. Le coût des travaux est entièrement pris en charge par le Syndicat et les financeurs.

Si vous avez des projets de création de talus, contactez Lizig CLOAREC au 06.88.10.64.39 ou 02.98.21.13.42.

Témoignage — Un bon couvert végétal à la place de la charrue

Jean-Yves Roudaut, éleveur de porcs à Guissény, pratique le non-labour avant maïs grain depuis une dizaine d'années. « Le CIPAN*, mis en place après le blé, fait le travail de la charrue. »

Quel est l'intérêt de cette pratique ?

« Cela permet de faire des économies de temps et d'argent. Si on compte 1h30/ha pour le passage de la charrue, j'estime gagner une semaine de travail sur l'ensemble de l'exploitation. En ce qui concerne le gain économique, c'est 15 à 20 l/ha de gasoil et 15 à 20 €/ha de location de charrue qui sont gagnés, soit 30 €/ha en tout. »

Le CIPAN plus qu'un piège à nitrates ?

« Il faut premièrement considérer le CIPAN comme une culture à part entière. Je sème de la phacélie qui a un fort pouvoir structurant en un seul passage, le semoir fixé au griffon. La densité de semis est de 8 à 10 kg/ha. Le semis doit se faire le plus tôt possible, dès que la paille a été ramassée. Et dans tous les cas pas après le 10 septembre (outre l'aspect réglementaire, il ferait trop froid pour que la phacélie se développe).

De même, la destruction du couvert est à faire le plus tôt possible, dès que la réglementation le permet à savoir au 1er février. J'utilise pour cela un matériel à disques. L'épandage de lisier se fait ensuite, puis là où la profondeur de terre le permet, je passe la sous-soleuse. Le semis du maïs se fait classiquement après avoir préparé le lit de semence au roto-herse. Sans labour, la terre se ressuie moins vite, il faut être vigilant à ne pas semer trop tôt. »

Y-a-t-il des inconvénients par rapport au travail de la charrue ?

« Non, je n'en vois pas. Le désherbage se fait comme pour un maïs après labour. Je n'ai pas plus de mauvaises herbes qu'avant. Les rendements sont les mêmes. Cependant, si je dois faire un maïs grain après un maïs grain, je reprends la charrue. Il y a en effet un risque de contamination par les mycotoxines dans ce cas.

Je continue également à utiliser la charrue pour le blé. Si la pratique du non-labour avant maïs grain est adaptée à mon système, elle ne le sera pas forcément dans d'autre cas. »

Jean-Yves Roudaut et Laurène, en stage sur l'exploitation.

** CIPAN : Culture Intermédiaire Piège A Nitrates*